

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Corbehem, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le six décembre 2019, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSZYN, M. Serge DERET, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. Bernard BATTESTI, M. Jean-Luc LEROUX, M. Bernard TRANNIN, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, M. Pierre DECOURRIERE, M. Michel DEBAVELAERE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain COPLO (pouvoir à Mme Jocelyne CIESLAK), M. Stéphane TONELLE (pouvoir à M. Didier DRUBAY), Mme Réjane LIBERT (pouvoir à M. Serge DERET), M. Eric MORELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU), M. André ANJORAND (pouvoir à M. Eric ROUSSEL), Mme Annick DANIEL (pouvoir à M. Pierre GEORGET), Mme Sylvie JONIAUX (pouvoir à Mme Catherine VESIEZ), Mme Sylviane DURAK (pouvoir à M. Francis RICHARD),

Absents représentés :

M. Gilles PINTIAUX, représenté par M. Patrick DOYEN,

Absents :

Mme Nathalie POTEAU,
Mme Sylvie PONCHAUX,
M. Michel ROUSSEAU,
M. Jean-Pierre LEGER,
Mme Anne-Sophie DEROUBAIX (*jusqu'au point 5-1*)
M. Pascal DEFONTE,

M. Dominique BLARY est désigné Secrétaire de Séance

Point N° 1 : **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 octobre 2019**

Adopté à l'unanimité

Point N°2 : **POLE RESSOURCES**

➤ **Ressources humaines :**

2-1 : **Personnel communautaire - Modification du tableau des effectifs**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes

2-2 : **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais (agents titulaires et stagiaires CNRACL)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais (agents titulaires et stagiaires CNRACL) à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce, jusqu'au 31 décembre 2023

Point N°3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/FORMATION

- 3-1 : **Etablissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas de Calais – Autorisation de cession de terrains à la Commune de Corbehem**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE l'EPF Nord-Pas de Calais à procéder directement à la vente des parcelles cadastrées section A n°17, 18 et 19 auprès de la Commune de Corbehem, au prix de revient de l'EPF, par acte administratif ou notarié,

- 3-2 : **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : demande de prorogation du protocole d'accord 2015-2019**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la prorogation, pour deux années supplémentaires, du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi d'Artois Emploi Entreprise, soit jusqu'au 31 Décembre 2021

POINT N°4 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE / LOGEMENT / CADRE DE VIE

- 4-1 : **Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme de Corbehem**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Corbehem

- 4-2 : **Approbation de la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme de Brebières**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification n°5 du plan local d'urbanisme de la commune de Brebières

- 4-3 : **Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Quiéry-la-Motte et de la transformation en Plan Local d'Urbanisme**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'Urbanisme de la commune de Quiéry-la-Motte

- 4-4 : **Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Quiéry-la-Motte et délégation de son exercice**

Le conseil communautaire, à l'unanimité
DECIDE d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme de la commune de Quiéry-la-Motte suivant le plan joint,
DECIDE de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Quiéry-la-Motte dans les conditions visées par la délibération du 29 juin 2017,

- 4-5 : **Création d'une aire de covoiturage à Fresnes-lès-Montauban : proposition de conventionnement quadripartite avec la SANEF, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Communauté Urbaine d'Arras**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE de participer financièrement à la création d'une aire de covoiturage sur la Commune de Fresnes-lès-Montauban, telle que décrite ci-avant, à hauteur de 48 250 euros HT ;

POINT N°5 : SUIVI DES GRANDS PROJETS

- 5-1 : **Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des plates-formes portuaires en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe**

Le conseil communautaire, à l'unanimité
APPROUVE l'adhésion à ce partenariat et le principe de financement des études générales à hauteur de 6,25% (soit 11 718,75 euros HT) et des études particulières de la plate-forme de Marquion-Cambrai à hauteur de 12,5 % (soit 792 265,25 euros HT). Le montant affiché est un montant maximal qui sera affiné au fur et à mesure de l'avancement des études, des décisions prises sur l'évolution du programme et sur le phasage opérationnel du projet.

- 5-2 : **Création d'un giratoire sur la RD 643 pour la desserte du site E-Valley : proposition de conventionnement avec les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais**

Le conseil communautaire, à l'unanimité
ACCEPTE de mettre à la disposition du Département du Nord les emprises nécessaires à la réalisation d'un giratoire et d'une bretelle d'accès au site E-Valley depuis la RD 643 ;

ACCEPTE, pour la partie du giratoire situé sur la Commune d'Épinoy (parcelles cadastrées section ZD n°131 et 135 sur la Commune d'Épinoy, pour une superficie globale d'environ 1 590 m²), à l'issue des travaux, de céder cette emprise au Département du Pas-de-Calais, à l'euro symbolique, pour intégration au domaine public routier départemental, après réalisation des documents parcellaires et cadastraux ;

ACCEPTE, pour la bretelle d'accès à E-Valley, d'en assurer l'entretien et l'exploitation, dès que le Conseil Départemental du Nord aura terminé les travaux et en aura remis la gestion à la Communauté de Communes, après la production d'un procès-verbal de remise ;

POINT N°6 : POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

➤ *Gestion des Déchets :*

6-1 : **Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), sur la période 2020 – 2025**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés élaboré par le SYMEVAD, pour la période 2020-2025

➤ *Eau potable/Assainissement collectif et non collectif/Gestion des Eaux Pluviales*

6-2 : **Transfert de la compétence Eau au SIDEN-SIAN à compter du 1^{er} janvier 2020**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue (3 votes contre), DECIDE de transférer à compter du 1^{er} janvier 2020, date à laquelle la Communauté de Communes sera dotée de la compétence Eau Potable au SIDEN-SIAN la compétence Eau Potable pour les communes de ARLEUX-EN-GOHELLE, CORBEHEM, FRESNES-LES-MONTAUBAN, FRESNOY-EN-GOHELLE, IZEL-LES-EQUERCHIN, OPPY

6-3 : **Présentation du rapport d'activités 2018 du SIDEN-SIAN**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le rapport d'activités 2018 du SIDEN-SIAN

➤ *Environnement/Développement durable*

6-4 : **Acceptation d'une subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du financement des travaux de remise en état de terrains agricoles relatifs au curage du décanteur de Torquesne**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la subvention de 50 000 euros versée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre des travaux de remise en état de terrains agricoles relatifs au curage du décanteur de Torquesne.

Point N°7 : CULTURE/ERIM

7-1 : **Demande de subvention au Département du Pas de Calais pour le projet « Frites et Plaçek, cent ans d'échanges ! »**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE de solliciter une demande de subvention au Département du Pas-de-Calais, d'un montant de 2700 euros, correspondant à 29% du coût total du projet

7-2 : **Convention-cadre pour la mise en place d'une coopération entre le Conservatoire d'Arras et les écoles de musique de Feuchy, Sainte-Catherine et OSARTIS-MARQUION**

Adopté à l'unanimité

Point N°8 : TOURISME / PATRIMOINE

8-1 : **Contrat de rayonnement touristique de la Région des Hauts de France – 2020 2022**
Adopté à l'unanimité

8-2 : **Convention portant versement d'une compensation pour obligation de service public passée avec la Société Publique Locale (SPL) Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois**

Adopté à l'unanimité (Contribution de 4 700 € au titre de la coordination et du conseil des acteurs locaux du tourisme, 1 200 € au titre de la promotion touristique.)

Point N°9 : POLE ACTION SOCIALE

9-1 : **Tarification pour le Service d'Aide à Domicile**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE

> Pour les bénéficiaires de prestations prises en charge par des caisses de retraite (hors CARSAT) et de mutuelle, et les bénéficiaires hors prises en charge :

Tarifs suivants au 1^{er} avril 2020 :

Pour les contrats signés avant mai 2016 :

Heures semaines = 21.35 € (*tarif 2019 = 21.25 € + 0.5 %*)

Heures Dimanches et jours fériés = 24.34 € (*tarif 2019 = 24.22 € + 0.5 %*)

Pour les contrats signés après mai 2016 :

Heures semaines = 22.15 € (*tarif 2019 = 22.05 € + 0.46 %*)

Heures Dimanches et jours fériés = 24.80 € (*tarif 2019 = 24.69 € + 0.46 %*)

> Pour les bénéficiaires de prestations délivrées par le Département :

A compter du 1er avril 2020 un tarif unique de 20.90 € (*20.80 € + 0.5 % = 20.90 €*)

Point N°10 : POLE ENFANCE / JEUNESSE

10-1 : Dispositifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires d'intérêt communautaire pour l'année 2020 :

- Approbation du projet éducatif
- Périodes de fonctionnement, horaires tranches d'âge et tarifs pour l'année 2020
- Dossier d'inscription et règlement intérieur des ALSH d'intérêt communautaire

Adopté à l'unanimité

10-2 : Recrutement du personnel d'encadrement et d'animation des ALSH d'intérêt communautaire pour l'année 2020

Adopté à l'unanimité

10-3 : Dispositif d'aide à la formation BAFA et BAFD pour l'année 2020

Adopté à l'unanimité

10-4 : Dispositif des Séjours de Vacances été 2020

Adopté à l'unanimité

10-5 : Renouvellement de la convention de développement des séjours de vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2020 (Contrat Colonies)

Adopté à l'unanimité

Point N°11 : POLE FINANCES ET GESTION

11-1 : **Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) du budget principal et budgets annexes**

11-1-1 : DBM n°1/2019 - Budget Annexe « Centre Aqualudique AQUATIS »

11-1-2 : DBM n°1/2019 - Budget Annexe « Bâtiment Relais »

11-1-3 : DBM n°2/2019 - Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile »

11-1-4 : DBM n°2/2019 – Budget Principal

Adoptées à l'unanimité

11-2 : **Versements de subventions pour les budgets annexes au titre de l'année 2019**

Adopté à l'unanimité

11-3 : **Versement d'une subvention à l'APE ERIM (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Rurale Intercommunale de Musique) – Année 2019**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de la subvention de 900,00 € à l'APE,

11-4 : **Ouverture de crédits budgétaires en investissement par anticipation au titre de l'année 2020**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les ouvertures de crédits par anticipation en Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, au titre de l'année 2020 pour :

Le budget Principal : Au chapitre 20 à hauteur de 97 195 €, Au chapitre 21 à hauteur de 512 665 €.

Le Budget annexe « Maison de Professionnels de Santé, Au chapitre 20 à hauteur de 66 500 €.

11-5 : **Transfert des parcelles ZE 147 et ZE 148 du budget annexe « Zal de Baralle » au budget annexe « Maison des Professionnels de Santé »**

Adopté à l'unanimité

11-6 : **Modification de l'option TVA du Budget annexe Maison de Professionnels de Santé**
Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE de ne pas assujettir à la TVA le budget annexe « Maison des Professionnels de Santé », qualifié de service public à caractère administratif (M14),

Point n°12 : **Motion pour la défense des trésoreries de Vitry-en-Artois, Marquion et Vimy**

Adopté à l'unanimité

Affiché le 19 décembre 2019